



REGLEMENT DE CONSULTATION

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONSULTATION - DISPOSITIONS GENERALES

1.1 - Objet du marché

Les stipulations du présent règlement de consultation concernent :
Equipement du département podologie en sept bancs de finition dont un destiné aux personnes à mobilité réduite et de deux centrales d'aspiration.

Lieu d'exécution : 214 avenue Jean Jaurès – 75019 PARIS (bâtiment E)

Personne responsable du marché : Madame STURBAUT Françoise, Provisure

Personne responsable du suivi du marché : Madame OUANSON Martine, Chef de Travaux et madame CHERFAOUI Nadia, intendante.

1.2. Mode de passation du marché

Dans le respect du code des Marchés Publics, le lycée d'Alembert ci-après désigné comme le pouvoir adjudicateur, met en œuvre un marché à procédure formalisée.

Le C.C.A.G. applicable est le Cahier des Clauses Administratives Générales en vigueur, applicable aux Marchés publics de fournitures courantes et de services (CCAG-FCS).

1.3 – Pouvoir adjudicateur

Madame la Provisure du lycée d'Alembert est le pouvoir adjudicateur du marché.

1.4 - Durée du marché

La durée du marché se confond avec le délai d'exécution indiqué à l'acte d'engagement.

ARTICLE 2 - ÉTENDUE DE LA CONSULTATION

2.1 Caractéristiques principales du marché

Il s'agit d'un marché de fournitures passé en application du code des marchés publics.

2.2 Procédure

Il s'agit d'un marché passé dans le cadre d'une procédure formalisée en application du Code des marchés publics.

ARTICLE 3 : ALLOTISSEMENT, VARIANTES ET OPTIONS

3.1. Forme du marché

Le marché est découpé en 1 lot :

Le présent marché a pour objet l'achat de six bancs de finition (dont l'un adapté aux personnes à mobilité réduite) et de deux centrales d'aspiration destinés au rez-de-chaussée du bâtiment E et d'un banc de finition destiné au 1^{er} étage du bâtiment E au profit du Lycée d'Alembert, 214 avenue Jean Jaurès.

ARTICLE 4 : MODE DE RÈGLEMENT DU MARCHÉ

Le mode de règlement choisi par l'administration est le virement selon les règles de la comptabilité publique, délai global de paiement de 30 jours après service fait.

Le titulaire fera une demande de paiement uniquement après livraison du matériel.

Le règlement ne sera effectué qu'après constatation de la conformité des matériels livrés.

ARTICLE 5 : DELAIS D'EXECUTION OU DE LIVRAISON ET PENALITE DE RETARD D'EXECUTION

La livraison, l'installation et la mise en service des équipements au plus tard le 5 mai 2017 seront appréciées

En cas de retard de livraison, il sera appliqué, sans mise en demeure préalable, par jour de retard des pénalités calculées conformément au CCAG. Cette formule s'applique au montant des livraisons exécutées tardivement.

ARTICLE 6 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

- Le présent cahier des clauses administratives particulières (CCAP) valant acte d'engagement dont l'exemplaire original conservé par le Lycée d'Alembert de Paris fera seul foi.
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) dont l'exemplaire original conservé par le Lycée d'Alembert de Paris fera seul foi.
- Le règlement de la consultation.
- L'acte d'engagement, formulaire DC3.
- La lettre de candidature du candidat, formulaire DC1 et en complément le formulaire DC2
- En cas de sous-traitance, le formulaire DC4 joint.

ARTICLE 7 : PRESENTATION ET CONTENU DE L'OFFRE

La remise d'une offre emporte l'acceptation sans réserve des éléments suivants :
Tous les matériels proposés doivent être présentés avec un descriptif technique détaillé
Les délais et coûts de livraison doivent être clairement indiqués.

L'offre détaillée :

Les documents à remettre sont :

- Un bordereau des prix détaillés complété et signé
- L'acte d'engagement complété et signé
- Descriptif détaillé des matériels proposés

ARTICLE 8 : MODALITES DE REMISE DE L'OFFRE

La date limite fixée pour la réception des offres est fixée au 05/03/2017 avant 17h00.

Les offres pourront être déposées ou envoyées par voie postale (en recommandé avec accusé de réception) à l'adresse suivante :

LYCEE D'ALEMBERT
20 SENTE DES DOREES
75019 PARIS

Le pli fermé doit comporter la mention : « **A NE PAS OUVRIR / Marché 17-7212 pour l'Equiperment du département podortho** ».

Ou par mail à l'adresse suivante :
intendancedalembert75@gmail.com

Ou sur le profil acheteur : <http://www.e-marchespublics.com/>

ARTICLE 9 : EXAMEN DES CANDIDATURES ET CHOIX DU TITULAIRE

9.1. Examen des candidatures

Les candidats n'ayant pas remis les documents demandés seront éliminés. Le pouvoir adjudicateur pourra demander aux candidats, en cas de candidatures incomplètes des compléments d'informations. Les offres non conformes aux dispositions contenues dans le présent C.C.A.P. ou dans le C.C.T.P., incomplètes ou parvenues hors délai seront éliminées.

9.2. Critères de jugement des offres

L'offre retenue sera celle qui aura la meilleure note selon les critères pondérés suivants :

- **Prix : 30 %**

- **Dossier technique 30% Apprécié sur la base des descriptifs détaillés annexés à la proposition, qualité des matériels proposés**
- **Services associés 40% Apprécié sur la base du délai de livraison, modalités de retours des matériels, garanties proposées.**

Le LPO d'Alembert se réserve le droit, en cas de dépassement de ses crédits disponibles, de réduire voire supprimer certaines prestations. Dans ce cas et au préalable, les candidats seront avertis et informés. Ils disposeront d'un délai de réponse pour indiquer s'ils souhaitent ou non maintenir leur candidature

ARTICLE 10 : AUTRES RENSEIGNEMENTS

10.1 Conditions de livraison

Adresse de livraison :

LYCEE D'ALEMBERT
214 AVENUE JEAN JAURES
75019 PARIS

Le stockage, l'emballage et le transport seront effectués dans les conditions de l'article 19 du C.C.A.G.-F.C.S.

Ainsi, les emballages relèvent de la responsabilité du titulaire et restent sa propriété. De même, le transport s'effectue sous sa responsabilité jusqu'au lieu de livraison et d'installation.

La livraison des matériels s'effectuera après concertation auprès des personnes chargées du suivi technique (coordonnées à l'article 11.3 ci-après) et au plus tard le 05/03/2017.

10.2 Conformité aux normes

L'ensemble des matériels présentés par le titulaire doit être conforme aux normes en vigueur : NF.

10.3 Personne à contacter : attention, lycée fermé du 04 au 19 février 2017

**Martine OUANSON – Directrice Déléguée aux Formations Professionnelles et Technologiques
(INFORMATIONS TECHNIQUES ET ASPECTS PROFESSIONNELS ET PEDAGOGIQUES)
E-mail : martine.ouanson@ac-paris.fr**

**Nadia CHERFAOUI- Intendante
(INFORMATION GENERALES SUR L'APPEL D'OFFRE)
E-mail : nadia.cherfaoui@ac-paris.fr**

La Provisseure,

FRANCOISE STURBAUT